

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ABADIE à Monsieur Philippe CHANABAUD

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU (le pouvoir donné à Madame Monique BARRIERE n'étant pas signé par la mandante, il ne peut valablement s'exercer), Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 17/11/2022	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	04
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	13
23	Pour	13
Nombre de membres présents	Contre	00
16		
Nombre de procuration		
01		

22-74 Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) départementale

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a décidé d'approuver une participation au capital de la SPL départementale, une fois celle-ci constituée, par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime.

Il importe de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à l'Assemblée Générale, et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale. Il peut s'agir du même élu.
Il est rappelé que :

- Le représentant désigné par le Conseil Municipal siège à l'Assemblée Générale, au même titre que le représentant légal de chaque actionnaire ;

- Le délégué désigné par le Conseil Municipal siège à l'Assemblée Spéciale composée de l'ensemble des actionnaires ne bénéficiant pas, en raison du niveau de leur participation au capital, d'une représentation directe au Conseil d'Administration.

Ce délégué pourra se porter candidat à la fonction de représentant commun des Communes actionnaires au sein du Conseil d'Administration (2 postes à pourvoir).

Chaque liste représentée au Conseil Municipal peut présenter un ou plusieurs candidat(e)s.

Est candidat :

017-211702220-20221122-2274-DE

Reçu le 23/11/2022

pour l'Assemblée Générale : Monsieur Hervé PINEAU

- pour l'Assemblée Spéciale : Monsieur Hervé PINEAU

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-1, L 2121-21 et L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2022, approuvant la prise de participation au capital de la SPL départementale.

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Décide, par 13 voix pour et 4 abstentions (MM DEVICQ, CHANABAUD, BESSARD et ABADIE ayant donné procuration),

- DE DESIGNER Monsieur Hervé PINEAU représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,
- DE DESIGNER Monsieur Hervé PINEAU délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,
- D'AUTORISER le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 23 novembre 2022



Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Sylvain FLOGNY